

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Février 2025

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs (trois jours francs en droit local Alsace-Moselle) avant la présente séance ordinaire, s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à vingt heures, sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Étaient présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Isabelle DURINGER, M^{me} Solange WOLFF MINTSA, M^{me} Virginie JACQUEMIN, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Bernard WEBER, Adjoint Maire a donné procuration à M. Alain JANSEN Adjoint au Maire, M^{me} Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire, M. Daniel MAENNER, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER Adjoint au Maire.

M^{me} Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal,

Était/Étaient absent(s) :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

Nombre de conseillers élus	29
Nombre de conseillers en fonction	29
Nombre de conseillers présents	24

Calcul du quorum : $29 : 2 = 14,5$ (arrondi à 15)

(N'entre pas dans le calcul du quorum, le conseiller municipal empêché qui a donné pouvoir à un autre membre du Conseil Municipal pour voter en son nom)

**Le quorum est atteint avec 24 présents
au moment de l'ouverture de la séance.**

Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 17 Février 2025.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
 - II. Approbation de la modification du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024
 - III. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024
 - IV. Communications du Maire, Conseiller métropolitain
-
- 01/2025** Finances - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières - exercice 2024
 - 02/2024** Finances - Bilan des marchés publics passés - exercice 2024
 - 03/2025** Finances – Bilan des conventions passées - exercice 2024
 - 04/2025** Finances - Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024
 - 05/2025** Finances - Affectation du résultat 2024
 - 06/2025** Finances - Débat d'Orientations Budgétaires : présentation du ROB 2025
 - 07/2025** Finances - FDMJC – Demande de subvention annuelle de fonctionnement pour 2025
 - 08/2025** Finances - Demande subventions au titre des travaux prévisionnels d'investissement 2025
 - 09/2025** CAF – Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029
 - 10/2025** EMS – Avis concernant les projets sur l'espace public – Programme 2025
 - 11/2025** Patrimoine - Avis du Conseil Municipal sur le projet de cession de terrains de la paroisse Saint Georges
 - 12/2025** Patrimoine - Vente terrain rue du dépôt
 - 13/2025** Affaires du personnel : Création d'emplois permanents 2025
-
- V. Questions orales et divers

I. - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,

Désigne, à l'unanimité, Mme Isabelle DURINGER comme secrétaire de séance.

II. – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2024

Par courrier en date du 02 janvier 2025, Mme Odile NGO YANGA, Conseillère municipale a fait la demande de révision du procès-verbal de la séance du 07 Octobre 2024 selon les termes suivants :

Extrait initial du Procès-Verbal - Page 16 :

Madame NGO YANGA, Conseillère municipale : *Il y a les appels à projet aussi qu'il faudrait reprendre.*

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : *Excusez-moi, je n'ai pas compris.*

Madame NGO YANGA, Conseillère municipale : *Il y a les appels à projets qu'il faudrait aussi reprendre.*

Extrait rectifié du Procès-Verbal - Page 16 :

Madame NGO YANGA, Conseillère municipale : *Il y a les appels à projet aussi qu'il faudrait répondre.*

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : *Excusez-moi, je n'ai pas compris.*

Madame NGO YANGA, Conseillère municipale : *Il y a les appels à projets qu'il faudrait aussi répondre.*

La modification du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024 est approuvée à la majorité par 1 voix pour de Mme Odile NGO YANGA Conseillère Municipale et 27 abstentions dont 4 procurations.

III. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2024 est approuvé à la majorité par 26 voix pour dont 4 procurations, 1 voix contre de Mme Odile NGO YANGA Conseillère Municipale et 1 abstention de M. Laurent REYMANN Conseiller Municipal.

IV. – COMMUNICATIONS DU MAIRE, CONSEILLER METROPOLITAIN

Monsieur Pierre PERRIN, Maire, expose ce qui suit.

a) Villes et Villages « où il fait bon vivre »

Chers collègues, vous avez peut-être vu passer sur les réseaux sociaux des classements de communes « où il fait bon vivre ». A Souffelweyersheim il fait bon vivre, puisque nous figurons dans les 1 000 meilleures communes ou plus belles communes où il fait bon vivre.

Je vous communique cela sous réserve des critères qui ont été pris en compte pour ce classement.

Sachez que l'on pourrait avoir ce label et l'apposer aux entrées de la commune, mais cela nous coûterait à peu près 3 000 € par an. Je trouve que cela est un peu beaucoup. A Souffelweyersheim, il fait bon vivre ! Alors, nous allons essayer de continuer comme cela.

b) Soutien à la Ville de Mulhouse

L'actualité nous a rejoint. A Mulhouse, le 22 février, à 15h40, un individu a commis un acte de barbarie en tuant une personne et en blessant grièvement deux autres. Je veux ici avec vous tous, que nous rendions hommage à ces victimes.

Je veux, en votre nom et en celui de la population de Souffelweyersheim, apporter notre soutien à la municipalité de Mulhouse, aux agents de la ville, puisque c'étaient des policiers municipaux qui ont été blessés, et à la population tout entière de Mulhouse. Cet individu, nous pouvons dire ce terroriste, mais également cette personne souffrant de troubles psychiatriques, et je vais y revenir.

Comme vous, ou beaucoup d'entre nous, je m'interroge sur le fait de voir encore des personnes sur notre territoire qui devraient être envoyés dans leur pays d'origine parce qu'une décision de justice les oblige à quitter le territoire ou sont interdits carrément de notre territoire. Oui, il faut répondre à ce questionnement sans y voir quelques formes de d'idéologie que ce soit. La sécurité de la population est primordiale et c'est un droit inaliénable. Cette sécurité de l'ensemble de la population doit primer sur toute chose, au risque de restreindre la liberté de certains.

Si l'ensemble des forces politiques qui nous gouvernent ou qui ont vocation à nous gouverner ne saisissent pas cette situation, ils laisseront la voie à d'autres dont personnellement, je ne souhaite pas voir.

Je vais vous parler d'un autre facteur qui est la santé mentale et sa prise en charge. On nous parle, pour cette personne de schizophrénie. Nous avons connu dans notre commune une attaque devant l'école élémentaire Dannenberger. C'était le 18 avril 2024. Cette attaque avait fait directement deux jeunes blessés et par effet collatéral, un décès au collègue, mais avait provoqué également un stress important au niveau de la population surtout au niveau des parents d'élèves. Cet individu était en rupture de soins et il était passé entre les mailles du suivi de soins, malgré les appels au secours de ses parents.

Là également, nos politiques doivent réfléchir sur la prise en charge de ce genre de patients et de pathologies, avec une obligation forcée des soins face au risque que ces personnes peuvent avoir sur l'ensemble de la population. Il faut absolument protéger notre groupe, la population face au risque que nous font courir ce genre d'individu.

Je vous en parle parce que je le vois dans ma patientèle aussi. Beaucoup de personnes pensent être guéries et ne se font plus suivre plus et passent au travers des mailles du filet.

Les gens doivent se soigner, mais il n'y a pas une obligation forcée. Je pense que la personne qui a fait ce mal devant notre école élémentaire n'en serait pas arrivé là si elle avait été suivie, si elle avait été prise en charge correctement. On en parle tout doucement. Il y a une difficulté dans la prise en charge de la santé mentale, de la psychiatrie, par manque de moyens. Mais je pense qu'il va falloir donner des moyens et être un peu plus coercitif.

Quant à la première partie de mon propos, concernant les OQTF ou les interdictions de territoire, oui, il faut trouver une solution pour faire respecter ces obligations. On ne peut pas faire porter un risque aux populations. Je pense que si on veut moins prendre de risques, parce que ça sera toujours difficile d'avoir le risque zéro, il va falloir être plus ferme sur ce point. Je répète, je ne voudrais pas qu'on pense que je puisse rouler pour telle ou telle idéologie

politique, cela n'est pas du tout cela. Je pense que l'erreur de nos politiques est d'avoir laissé de côté ce problème de la sécurité.

Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais à chaque fois que l'on organise une manifestation en extérieur, on doit réfléchir à la sécurité. Il y a 10 ans, on ne parlait pas de ça, ou très peu. Il y a 20 ans, on n'en parlait pas du tout. Maintenant, ce risque est sur notre territoire et je crois qu'il faut qu'on le prenne à bras le corps.

J'ai pensé à Annabella PINTO lorsque j'ai entendu parler de cette victime. La communauté portugaise à Mulhouse a été touchée. Je sais que c'est une communauté qui est soudée et aidante. Je le vois ici. Tu nous as fait rencontrer des gens formidables. Je les connaissais dans ma vallée puisque c'est une communauté qui était toujours aidante. D'après ce que j'ai lu, cette personne était une personne qui était ancrée dans la vie associative et qui a voulu défendre la population face à cet acte et il en est mort.

Je crois qu'on peut avoir cette pensée, non seulement pour cette victime, les familles des blessés parce que ce n'est pas anodin ce qui se passe.

Quand je parlais à Souffelweyersheim du choc et du stress qu'on a pu avoir, ce n'est pas anodin. Je parlais avec un parent d'élève il y a une semaine qui me disait que depuis l'attaque à Souffelweyersheim leur garçon avait du mal à dormir et que tous les soirs, ils étaient obligés de dormir avec lui. J'ai demandé s'il a continué à se faire suivre : oui, puisqu'il y avait une cellule psychologique. Je ne pouvais pas imaginer que ce stress puisse continuer aussi longtemps. Donc ce n'est pas anodin ce qui se passe.

01/2025 – FINANCES - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire

Par délibération en date du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a donné des délégations en faveur du Maire et à ce titre, il doit rendre compte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2024.

Il vous est donc proposé de prendre acte du bilan annuel 2024 des opérations suivantes :

Acquisitions :

Vendeurs	Adresse	Section	Parcelle	Surface	Total
				(are)	
Mme & M. AUGER	Lotissement les 7 Arpents 8 Rue du Burthal	10	320/32	6,85	151 385,00 €
TOTAL DES ACQUISITIONS				6,85	151 385,00 €

Cessions :

Acquéreurs	Adresse	Section	Parcelle	Surface	Total
				(are)	
Néant					
TOTAL DES CESSIONS				0,00	- €

Le Conseil Municipal,

- VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, notamment l'article 11 ;*
- VU les articles L.2122.22-23 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- VU la délibération n° 11/2020 portant délégations en faveur du Maire en date du 02 juin 2020 ;*

Considérant que le Conseil Municipal doit délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilière opérées au cours de l'année 2024 ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2024.

02/2025 – FINANCES - BILAN DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS - EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire

Par délibération en date du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a donné des délégations en faveur du Maire et à ce titre, il doit rendre compte du bilan des marchés publics passés en 2022.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, article R.2196-1, la liste des marchés publics doit mentionner l'objet, le montant hors taxes et la date de conclusion du marché ainsi que le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France.

Il vous est donc proposé de prendre acte du bilan des marchés publics passés au cours de l'exercice 2024 joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

- VU les articles L.2122.22-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- VU la délibération n° 11.2020 portant délégations en faveur du Maire en date du 02 juin 2020 ;*

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans les domaines délégués à chacune des réunions obligatoires ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du bilan des marchés publics passés au cours de l'exercice 2024 joint en annexe.

03/2025 – BILAN DES CONVENTIONS PASSÉES - EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire

Par délibération en date du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a donné des délégations en faveur du Maire et à ce titre, il doit rendre compte du bilan des conventions passées pour l'exercice 2024.

Il vous est donc proposé de prendre acte du bilan des conventions passées pour l'exercice 2024 joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2122.22-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 11.2020 portant délégations en faveur du Maire en date du 02 juin 2020 ;

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans les domaines délégués à chacune des réunions obligatoires ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *PREND ACTE du bilan des conventions passées au cours de l'exercice 2024 joint en annexe.*

04/2025 – FINANCES – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Rapporteur : Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Le Compte Financier Unique (CFU) commun à l'ordonnateur et au comptable public se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Il remplit les mêmes fonctions.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 582 014,26	7 709 602,05	13 291 616,31
	Recettes réalisées (1)	B	3 363 781,03	7 782 345,15	11 146 126,18
	Restes à réaliser	C	123 580,00	0,00	123 580,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 420 197,09	10 001 699,54	17 421 896,63
	Dépenses réalisées (1)	E	3 782 984,31	6 687 620,98	10 470 605,29
	Restes à réaliser	F	1 579 070,90	27 107,76	1 606 178,66
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-419 203,28	1 094 724,17	675 520,89
Résultats antérieurs reports	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 838 182,83	2 292 097,49	4 130 280,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 418 979,55	3 386 821,66	4 805 801,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 455 490,90	-27 107,76	-1 482 598,66
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-36 511,35	3 359 713,90	3 323 202,55

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Alain JANSEN Adjoint au Maire ;

Considérant le Compte Financier Unique présenté et résumé comme ci-dessus ;

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2023-168 du 28 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 205 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°26 du 05 Juin 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour la commune de Souffelweyersheim ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date N°27 du 05 Juin 2023 adoptant la mise en place du règlement financier de la commune de Souffelweyersheim ;

VU le certificat administratif N°06/2024 du 27 Juin 2024 portant adoption du CFU pour la commune de Souffelweyersheim ;

- VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 de la Commune de Souffelweyersheim ;
- VU le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de Souffelweyersheim ;
- VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 10 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 26 voix pour dont 3 procurations (hors le vote du Maire et de la procuration qui lui a été donnée de Madame Nadia THOMAS Conseillère Municipale)

Le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- ADOPTE le compte financier unique 2024 de la Commune de Souffelweyersheim ;
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024.

05/2025 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Rapporteur : Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 094 724,17 €
<u>B. Résultat antérieur reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 292 097,49 €
C. Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 386 821,66 €

Solde d'exécution de la section d'investissement		
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)		
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		1 418 979,55 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)		
Besoin de financement		-1 455 490,90 €
Excédent de financement		
Besoin de financement F = D+E		-36 511,35 €
AFFECTATION = C + G+H		3 386 821,66 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
G = au minimum couverture du besoin de financement F		36 511,35 €
Affectation en réserves R1068 investissement		1 000 00,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002		2 350 310,31 €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'exposé de Monsieur le Maire et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles ;

Considérant les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau du Compte Financier Unique (CFU) 2024 ;

Après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour dont 4 procurations et 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA

➤ **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 094 724,17 €
<u>B. Résultat antérieur reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 292 097,49 €
C. Résultat à affecter	3 386 821,66 €
= A +B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	

Solde d'exécution de la section d'investissement		
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	(précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		1 418 979,55 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	(précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement		-1 455 490,90 €
Excédent de financement		
Besoin de financement F = D+E		-36 511,35 €
AFFECTATION = C + G+H		3 386 821,66 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
G = au minimum couverture du besoin de financement F		36 511,35 €
Affectation en réserves R1068 investissement		1 000 000,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002		2 350 310,31 €
DEFICIT REPORTE D 002		

- **PREND ACTE** que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2025.

06/2025 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2025

Rapporteur : Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire et Monsieur François CHABAS, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L.2312-1 au Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport dresse les contours du budget communal, tant en fonctionnement qu'en investissement, et précise les contraintes conjoncturelles et réglementaires qui s'imposeront en 2024, dans la limite des indicateurs connus.

Ce document donne lieu à un débat au Conseil Municipal dont les conditions sont fixées à l'article 21 du règlement intérieur pris par délibération en date du 28 septembre 2020.

Il est pris acte de ce débat par la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,
VU l'article 21 du règlement intérieur du Conseil Municipal fixant les conditions du débat ;

- VU *la présentation faite lors de la commission des finances en date du 10 février 2025 ;*
VU *le rapport sur les orientations budgétaires 2025 joint en annexe ;*

après débat, à l'unanimité

PREND ACTE *du débat sur les orientations budgétaires 2025 ainsi que du rapport qui lui est présenté.*

Commentaire de Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire :

Qui veut maintenant poser la première question ? Jérôme, car il a hoché de la tête ?

Réponse de Monsieur Jérôme FLAGEY, Conseiller Municipal :

D'accord pour dire que vous avez fait un beau boulot de vulgarisation. C'était ça, le hochement de tête.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire prend la parole :

C'est toujours intéressant et j'adore cette évolution que l'on vit d'année en année sur la situation internationale et nationale. Il est clair que cette année la situation internationale, on ne le voit pas encore, mais ça va arriver.

La situation et l'incertitude politique chez nous a fait peur, puisque nous ne savions pas à quelle sauce nous allions être mangés. C'est moins pire pour nous, mais ça ne veut pas dire que ça va être meilleur pour l'État.

En effet les non économies qu'ils ont faits au niveau du budget BAYROU ou plutôt qu'avec le budget BARNIER et qui devait être fait sur notre dos.

Tant mieux pour nous, parce que l'on a un peu d'air et j'avais certaines craintes. Cette instabilité politique, on ne sait pas ce que ça va donner, mais on peut dire que pour 2025 nous avons déjà une projection qui nous dit : « on va y arriver, on devrait y arriver » dans le format qu'Alain JANSEN nous a présenté. Normalement il n'y aura plus de surprise.

Au niveau local, les recettes n'ont pas été à la hauteur de ce qu'on attendait parce que nous avons eu la conjoncture économique qui a fait que le bâtiment ne va pas. On le voit sur la loi SRU. Parce que l'on a du mal à construire du logement neuf et du logement social. Mais on voit également que les ventes dans le privé de biens immobiliers ne se réalisent pas : 150 000 € de moins, c'est énorme. Nous n'avons jamais connu ça. On avait des variations d'une quinzaine, d'une vingtaine de milliers d'euros en plus ou en moins, mais nous n'avons jamais de telles valeurs. Cela veut bien dire qu'actuellement la situation de l'immobilier est difficile.

Le pourquoi : les prix ont tellement augmenté à une époque que de fait les gens ont du mal à se dire que leur bien vaut moins cher. Les biens que l'on voit se vendre le sont à un prix vraiment plus bas que les années précédentes.

Par ailleurs, le coût financier pour acheter un bien est encore au-delà de ce qui est raisonnable. Il faudrait normalement atteindre des taux en dessous de 3%. On ne revivra plus, je ne le pense pas, ce que l'on a vécu avec des taux à moins d'1%, ou alors, je n'y comprends rien. La situation internationale et nationale ne nous permet pas d'espérer d'avoir ces niveaux de taux.

Au niveau des dépenses, nous avons été bons concernant l'électricité. Je voudrais vous remercier toutes et tous : les services techniques, l'Adjoint en charge de ce dossier Rémi REUTHER. Tout le monde a pris sa part et a fait un travail extraordinaire. Cela aurait dû être pire. Avec les efforts que l'on a faits, le travail que l'on a fait, nous avons dépensé moins que ce qui était prévu.

Je voudrais encore nous féliciter d'avoir fait le choix de garder un éclairage toute la nuit dans notre commune. Ce n'est pas le cas de toutes les communes et certaines communes reviennent en arrière.

Le travail que l'on a fait, qui était peut-être fastidieux : décider d'un lampadaire sur deux, puis changer des ampoules « consommation normale » pour passer à des ampoules basse consommation en LED. Tout cela nous a permis de faire un gros effort au niveau de la consommation. On le voit et on le verra encore mieux dans les années qui viennent car je sais que l'on va continuer.

Au niveau la masse salariale, le nombre d'agents n'a pas augmenté. Nous avons redéployé les effectifs autrement. C'est-à-dire que lorsque des postes ont été amenés à être supprimés, on a essayé de les redistribuer autrement pour apporter les meilleurs services auprès de la population. Nous sommes là pour nous interroger sur le meilleur service, la meilleure dépense que l'on peut apporter au service de la population.

Les choses ont évolué entre ce que l'on faisait quand nous sommes arrivés en 2001 et ce que l'on fait maintenant.

Les dépenses ont augmenté, certes, mais cette décision que j'ai prise avec vous d'augmenter le salaire de nos agents et je vous en remercie, il le fallait. Alors ce n'était pas grand-chose car c'était de l'ordre d'une centaine d'euros par mois net par agent. Pour la collectivité c'est une somme considérable puisque cela représente à peu près 100 000 € sur l'année mais atténués car certains postes n'ont pas été remplacés ; mais c'est quand même une augmentation de 100 000 €.

C'est un plus pour nos agents et quoi que l'on dise, ils en ont vraiment besoin. Ils ont pris encore une augmentation des mutuelles, faisant que les augmentations qu'on leur a octroyées ont été presque mangées. C'est une vraie difficulté de recruter parce que nous ne sommes pas attractifs. Mais je ne peux pas faire plus. Nous ne pouvons pas faire plus actuellement au niveau des salaires. Je ne connais pas beaucoup de communes qui ont fait cet effort. Je voudrais vraiment vous remercier de l'avoir accepté dans le budget.

Enfin, c'est un vrai travail de tous les jours : Alain JANSEN, François CHABAS, Madame ILIC, avec vos services. Merci, merci pour ce suivi journalier de nos finances parce que l'on en a vraiment besoin. Merci d'aller chercher le moindre euro pour les subventions et on va encore le voir après. C'est un travail fastidieux. Cela peut vous sembler facile comme cela lorsque l'on présente les dossiers au conseil municipal, mais derrière, ce sont des discussions avec les services de l'État, des dossiers qu'il faut refaire parce que ce n'est pas forcément le bon. Ces modifications, ces demandes perpétuelles de changement de l'administration sont compliquées pour nous. Je plains les petites communes qui ne sont pas équipées en services. Je me demande comment elles font. Quand je vois la complexité et à chaque fois cela change, Madame ILIC vient me voir en me disant : « je dois refaire le dossier de demande de subvention car les consignes ont encore changé ». C'est compliqué d'aller chercher 10 000 €, 100 000 €, et pourtant on va aller les chercher...

Alain JANSEN a fait un tableau qui compare les communes : c'est bien et en même temps, c'est vexant ou alors c'est frustrant. Oui, il y a une inégalité entre les communes dans les recettes. C'est vrai. C'est vrai. Alors, tout le monde me dit : « mais tu n'as qu'à faire comme eux ». Sauf que l'on ne peut pas faire comme eux. Ce n'est pas une commune qui décide d'ouvrir un parc économique. Ce n'est pas la commune qui décide d'ouvrir une zone industrielle. C'est l'Eurométropole. Alors pourquoi elle décide dans telle ou telle commune ? : parce qu'il y a des capacités et des possibilités, parce qu'il y a des terrains etc....

Nous, nous sommes assez limités en terrains. Si Geispolsheim, et je suis heureux pour eux, touche beaucoup plus que nous, c'est parce qu'ils ont un parc économique bien plus grand que

le nôtre qui va de Illkirch, Lingolsheim et à Oswald. Nos communes voisines ont touché près d'un million de plus de recettes du fait de l'arrivée de Shopping Promenade ou de l'EcoParc Rhénan. Tant mieux pour eux. Mais ce n'est pas une décision des communes, il s'agit d'une décision de l'Eurométropole à sa charge et qui reprend sa part. Tant mieux. Mais vous voyez que l'égalité n'est pas là.

Nous faisons beaucoup, et j'en suis vraiment ravi, avec ce que nous avons, tout en respectant ce que nous avons promis. J'aimerais bien faire encore beaucoup plus avec vous. On va essayer. Alain JANSEN a proposé des sources de recettes supplémentaires. Elles sont difficiles. On ne va pas continuer à toucher à la fiscalité, ce n'est pas non plus logique. On le fera s'il faut le faire le moment venu, mais là, il n'y a aucune raison. Des dépenses en moins : oui. Des services en moins : depuis que je suis maire j'entends parfois « On pourrait faire moins de ci, moins de ça ». C'est difficile d'enlever à la population un service que l'on lui a donné. Ce serait difficile d'aujourd'hui de dire aux parents : « on ne vous garde plus vos enfants ». Ce serait difficile de dire aux parents : « on ne vous prend plus vos enfants à la cantine ou au périscolaire ». Les parents qui disent : « moi, j'ai besoin, il faut prendre mes enfants à la crèche, c'est normal. Et la personne de 80 ans me dira : « mais qu'est-ce qu'ils font ces parents ? Ils n'ont qu'à garder leur même. Nous, on le faisait bien ».

Chaque génération, chaque âge, a ses besoins. Nous sommes là aussi pour maintenir cette équité : nos jeunes ont besoin de garde pour les enfants, nos ados ont besoin aussi de structures pour les accueillir comme l'espace jeunesse. C'est un plus pour la commune d'avoir un espace jeunesse. La police municipale, c'est un plus mais qui a un coût. Si on veut couper, je voudrais bien entendre me dire quel service on pourrait enlever. On pourrait diminuer la masse salariale, je l'entends régulièrement ici. Il faut me dire où. J'ai toujours posé la question, personne n'est venu me dire à tel ou tel endroit qu'il faudrait diminuer. Bien au contraire, quand je reçois certains mails, on me dit que je ne fais pas assez à tel ou tel endroit. On fait ce qu'on peut avec ce qu'on a. En tout cas, merci. Merci à vous toutes et à vous tous. Merci aux personnes en charge directement des finances, mais merci à vous parce que c'est vous qui nous donnez aussi la possibilité de le faire. Je m'en arrête là et je vous laisse la parole.

Si vous avez besoin un jour de venir en discuter avec nous, c'est volontiers qu'on prendra le temps.

Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire prend la parole :

Je n'ai pas remercié Madame ILIC et les services. Je le fais aussi parce que c'est agréable de travailler avec Madame ILIC. Nous avons un mode de fonctionnement qui est assez proche et elle était d'accord, toujours pour suivre un peu la manière dont on présente les finances, donc c'est plutôt agréable. J'en profite aussi pour dire qu'on a Ismaël HAMADI, qui est un collaborateur aussi engagé et Déborah STOECKEL partiellement sur la partie compta. Enfin, ce qui est intéressant aussi, sachez-le : je présente les résultats financiers et le budget aux équipes une fois par an avec Madame ILIC car cela permet aussi que les chefs de service aient un peu les notions, les informations de l'endettement, de la capacité, des problématiques que l'on peut rencontrer afin qu'ils puissent les partager avec nous et que ce ne soit pas que le chef de service qui dise : « là, on ne peut pas faire ci, on ne peut pas faire ça »

Je pense que c'est toujours intéressant de faire de la pédagogie sur ce sujet.

**07/2025 – DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DE LA FDMJC
POUR L'ANNÉE 2025**

Rapporteur : Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire

En date du 1^{er} septembre 2012, la commune de Souffelweyersheim a signé une convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'animation socioculturelle en faveur de l'enfance, la jeunesse et la vie associative.

Par courrier en date du 04 Février 2025, la FDMJC a transmis à la commune le budget prévisionnel 2025 des structures d'accueil périscolaire et accueils de loisirs.

Pour l'année 2025, la FDMJC sollicite une subvention prévisionnelle de fonctionnement à hauteur de 699 000.- €.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal,

***VU les articles L.4221-1/5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la convention d'objectifs et de moyens signée en date du 1^{er} septembre 2012 ;
VU la demande de subvention annuelle de la FDMJC en date du 04 Février 2025 ;
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 février 2025 ;***

après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour dont 4 procurations et 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA Conseillère Municipale

DECIDE d'accorder une subvention prévisionnelle de fonctionnement annuelle pour l'année 2025 à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC), sise 8 rue du Maire François Nuss – 67118 Geispolsheim, pour un montant de 699 000.- €.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire prend la parole :

Pour expliciter, ce n'est pas un budget de fonctionnement de 699 000 €, c'est un delta. Le budget de fonctionnement est bien plus haut, il est de plus d'un million d'euros avec les recettes des parents qui payent leur part de cantine ou de périscolaire et les subventions. Le reste à charge pour la collectivité est de 699 000 €.

**08/2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES TRAVAUX PRÉVISIONNELS
D'INVESTISSEMENT 2025**

Rapporteur : Monsieur Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire

Dans la perspective du programme prévisionnel d'investissement 2025 il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'Etat au titre de :

- Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR)

- Dotation de soutien à l'investissement local classique et exceptionnelle (DSIL)
- Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)

pour les travaux suivants :

Synthèse :

Projets	Montant de l'opération HT	Type de financement sollicité	Montant sollicité
1- Gymnase municipal : construction modulaire	154 283,81 €	DETR, DSIL	46 285,14 €
2- Eclairage public rue des menuisiers (en accompagnement du programme de voirie EMS)	42 000,00 €	DETR, DSIL	12 600,00 €
3-Multi-accueil : clôture	21 610,25 €	DETR, DSIL	6 483,07 €
4- Cimetière du Niederfeld : préparation d'une nouvelle parcelle et construction d'un puits à cendres et de 10 cavurnes	27 276, 00 €	DETR, DSIL	8 182,80 €
5 – Ecole élémentaire Dannenberger : PPMS	4 346,00 €	DETR, DSIL	1 303,80 €

- 1- Gymnase municipal : construction modulaire

Objet et objectifs de l'opération

La commune prévoit au titre de l'année 2025 des travaux de création d'une salle polyvalente en construction modulaire au gymnase municipal pour une surface d'environ 150 m². L'objectif est de libérer des créneaux horaires d'utilisation dans les 2 salles de sport existantes du gymnase municipal tout en offrant un espace plus adapté aux activités sportives de type gym et yoga, ainsi que pour l'accueil de convivialité lors des rencontres sportives.

Durée

Les travaux sont prévus pour une durée de deux mois de mai et juillet 2025.

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de 185 140,57 € TTC soit 154 283,81 € HT.

Type et montant de Subvention sollicitée

DETR, DSIL au taux de 30 % soit 46 285,14 €

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
1- Gymnase municipal : construction modulaire	154 283,81 €	Etat DETR, DSIL 30%	46 285,14 €
		Commune de Souffelweyersheim	107 998,67 €
TOTAL DEPENSES	154 283,81 €	TOTAL RECETTES	154 283,81 €

- 2- Eclairage public rue des menuisiers

Objet et objectifs de l'opération

La commune prévoit au titre de l'année 2025 la rénovation de l'éclairage public de la rue des menuisiers en accompagnement des travaux de voirie portés par l'Eurométropole de Strasbourg. L'objectif est d'obtenir une diminution de la consommation énergétique de 55%.

Durée

Les travaux sont prévus pour une durée de trois mois, d'octobre à décembre 2025.

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de 50 400,00 € TTC soit 42 000,00 € HT.

Type et montant de Subvention sollicitée

DETR, DSIL au taux de 30 % soit 12 600,00 €

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
2- Eclairage public rue des menuisiers (en accompagnement du programme de voirie EMS)	42 000,00 €	Etat DETR, DSIL 30%	12 600,00 €
		Commune de Souffelweyersheim	29 400,00 €
TOTAL DEPENSES	42 000,00 €	TOTAL RECETTES	42 000,00 €

- 3- Multi-accueil : clôture

Objet et objectifs de l'opération

La commune prévoit au titre de l'année 2025 de remplacer la clôture existante par une clôture d'une hauteur de 1,80 m. L'objectif est de répondre aux nouvelles préconisations du service de la protection maternelle et infantile (PMI) en matière de sécurité.

Durée

Les travaux sont prévus pour une durée de deux mois de juillet à août 2025.

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de 25 932,30 € TTC soit 21 610,25 € HT.

Type et montant de Subvention sollicitée

DETR, DSIL au taux de 30 % soit 6 483,07 €

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
3- Multi-accueil : clôture	21 610,25 €	Etat DETR, DSIL 30%	6 483,07 €
		Commune de Souffelweyersheim	15 127,18 €
TOTAL DEPENSES	21 610,25 €	TOTAL RECETTES	21 610,25 €

- 4- Cimetière du Niederfeld : préparation d'une nouvelle parcelle et construction d'un puits à cendres et de 10 cavurnes

Objet et objectifs de l'opération

La commune prévoit au titre de l'année 2025 des travaux de préparation d'une nouvelle parcelle. L'objectif est de pouvoir augmenter la capacité d'accueil du cimetière.

La commune prévoit également au titre de l'année 2025 la construction d'un puits à cendres et de 10 cavurnes. L'objectif étant de pouvoir augmenter la capacité d'accueil du cimetière.

Durée

Les travaux sont prévus pour une durée de deux mois de novembre à décembre 2025.

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de 32 731,2 € TTC soit 27 276,00 € HT.

Type et montant de Subvention sollicitée

DETR, DSIL au taux de 30 % soit 19 093,20 €

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
4- Cimetière du Niederfeld : préparation d'une nouvelle parcelle et construction d'un puits à cendres et de 10 cavurnes	27 276,00 €	Etat DETR, DSIL 30%	8 182,80 €
		Commune de Souffelweyersheim	19 093,20 €
TOTAL DEPENSES	27 276,00 €	TOTAL RECETTES	27 276,00 €

➤ 5- Ecole Dannenberger : PPMS

Objet et objectifs de l'opération

La commune prévoit au titre de l'année 2025 la mise en place d'un système d'alerte PPMS (plan particulier de mise en sureté) à l'école élémentaire Dannenberger. L'objectif est d'améliorer la sécurité de l'établissement.

Durée

Les travaux sont prévus à l'été 2025.

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de 5 215,20 € TTC soit 4 346,00 € HT

Type et montant de Subvention sollicitée

DETR, DSIL au taux de 30% soit 1 303,80 €

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
6- Ecole élémentaire Dannenberger : PPMS	4 346,00 €	Etat DETR, DSIL 30%	1 303,80 €
		Commune de Souffelweyersheim	3 042,20 €
TOTAL DEPENSES	4 346,00 €	TOTAL RECETTES	4 346,00 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les plans de financement des projets ;

VU les crédits à inscrire au budget 2025 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

a) D'approuver les projets et les plans de financement ci-dessus ;

a) De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de :

- **DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)**
- **DSIL classique et exceptionnelle (Dotation de soutien à l'investissement local classique et exceptionnelle)**
- **Fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires)**

Projets	Montant de l'opération HT	Type de financement sollicité	Montant sollicité
1- Gymnase municipal : construction modulaire	154 283,81 €	DETR, DSIL	46 285,14 €
2- Eclairage public rue des menuisiers (en accompagnement du programme de voirie EMS)	42 000,00 €	DETR, DSIL	12 600,00 €
3-Multi-accueil : clôture	21 610,25 €	DETR, DSIL	6 483,07 €
4- Cimetière du Niederfeld : préparation d'une nouvelle parcelle et cavurnes	27 276, 00 €	DETR, DSIL	8 182,80 €
5 – Ecole élémentaire Dannenberger : PPMS	4 346,00 €	DETR, DSIL	1 303,80 €

b) D'autoriser M. le Maire à établir et signer tous les documents relatifs à ces demandes

09/2025 – CAF – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (2025-2029)

Rapporteur : Madame Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire

En 2021, la Ville de Souffelweyersheim a signé avec la Caf du Bas-Rhin une Convention Territoriale Globale (Ctg) qui prend fin au 31 décembre 2024.

La Ctg doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le diagnostic de territoire et la définition du plan d'action 2025-2029 ont été réalisés au cours de l'année 2024 en mobilisant les différents services municipaux et acteurs de terrain.

Lors de la première Ctg signée en 2021, l'ancien dispositif de financement a été remplacé par un nouveau (les « bonus territoire Ctg ») qui garantit, de manière pluriannuelle, un maintien des financements précédents versés dans le cadre des CEJ et en simplifie les modalités de calcul.

Pour la durée de la prochaine Ctg (2025-2029), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés, et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 au maximum. Elle ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Le territoire d'action de la Ctg signée avec la Caf du Bas-Rhin, concerne les communes de Souffelweyersheim et de Reichstett.

Le Conseil Municipal,

- VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;**
- VU le Code de l'action sociale et des familles ;**
- VU le Code général des collectivités territoriales ;**
- VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;**
- VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;**
- VU la délibération du conseil d'administration de la Caf du Bas-Rhin en date du 29 novembre 2021 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;**
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de REICHSTETT en date du 03 février 2025 ;**
- VU le projet de Convention Territoriale Globale joint en annexe ;**

après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

- **La signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 ;**

AUTORISE

- **Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération et tous documents qui s'y rapporteront.**

Monsieur Pierre PERRIN, Maire prend la parole :

Ce travail a été important parce que cela nous a permis aussi d'évaluer les politiques que nous avons envers les populations. Le travail que l'on a fait avec Reichstett était intéressant et a permis à Reichstett aussi de voir ses besoins et d'avancer sur la partie jeunesse. Ils ont lancé aussi une politique jeunesse avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC). On pourra venir en appui à Reichstett puisque nous avons une antériorité de

plus de 25 ans dans la jeunesse. Ce document, ce travail a permis aussi de montrer les besoins que nous avons de mettre dans le social et les seniors. Ce qui a donné lieu au travail que l'on a commencé avec l'embauche de ce nouvel agent social à la commune. Cet agent commence déjà à prendre ses marques et à avoir un contact avec la population. Ce document, qui vous paraît peut-être un peu barbare, si vous n'avez pas suivi mais je le précise, Bernard WEBER, Brigitte SCHLEIFER, Myriam JOACHIM, les services, Sabine TROG ont fait un énorme travail sur ce sujet.

Ce sont vraiment tous les âges de la population qui ont été vus. Un travail global avec Reichstett. Une action locale, puisque c'est un contrat de territoire sur les deux communes, mais une action dans chaque commune avec aussi un transfert de données, un transfert de connaissances, une possibilité de s'appuyer sur la politique dans une commune qui fait mieux ou qui fait plus parce qu'elle a plus d'expérience. Cela est une très, très bonne chose. Myriam JOACHIM en reparlera peut-être, mais le travail que nous fait Lana NOECHEL-SEHR est important et on le voit vraiment en ce moment.

Non seulement cela nous permet de lancer les nouvelles politiques, mais cela nous permet également de toucher les subventions : si nous ne signons pas, nous ne touchons pas les subventions. La CAF, dans nos recettes est un gros contributeur. C'est important de travailler, pour eux et avec eux.

10/2025 – EMS : AVIS CONCERNANT LES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC DU PROGRAMME 2025

Rapporteur : Monsieur Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire

Conformément à l'article 5211.57 du C.G.C.T. et conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale le Conseil Municipal doit donner son avis sur les projets de délibération de l'Eurométropole concernant la commune.

Ci-dessous sont énumérées les annexes jointes à la présente délibération :

- **Projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg concernant la programmation 2025 des projets sur l'espace public (voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement, nouveau programme national de Rénovation Urbaine) : lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**
- **Liste des projets de la commune de Souffelweyersheim.**

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour dont 4 procurations et 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA Conseillère Municipale

- ***ÉMET un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg concernant la programmation 2025 des projets sur l'espace public (voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement, nouveau programme national de Rénovation Urbaine) : lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.***

**11/2025 - PATRIMOINE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CESSION DE
TERRAINS DE LA PAROISSE SAINT GEORGES**

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire

La paroisse Saint Georges souhaite vendre des terrains dont elle est propriétaire sur la commune de Bischheim à l'agriculteur qui les exploite depuis de longues années, Monsieur Jacques GUTH.

En application de l'article L2541-14 du code général des collectivités territoriales, la paroisse Saint Georges sollicite l'avis du conseil municipal sur la vente de ces terrains.

Ainsi, par courriel du 24 décembre 2024, le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Georges a saisi la commune dans le cadre de la vente à Monsieur Jacques GUTH de parcelles non bâties d'une superficie totale de 316,79 ares cadastrées à Bischheim section 26 n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14, n°15, n°16, n°17, n°18, n°19, n°20, et n°32. Le prix de vente proposé est de 17 600 euros.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la vente de terrains situés sur le ban communal de Bischheim d'une surface totale de 316,79 ares cadastrés section 26 n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14, n°15, n°16, n°17, n°18, n°19, n°20, et n°32, appartenant à la Fabrique de la paroisse Saint Georges au profit de Monsieur Jacques GUTH pour un prix de 17 600 euros.

Le Conseil Municipal,

***VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2541-14 ;
VU le courriel du 24 décembre 2024 du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Georges ;***

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DONNE un avis favorable à la vente de terrains situés sur le ban communal de Bischheim d'une surface totale de 316,79 ares cadastrés section 26 n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14, n°15, n°16, n°17, n°18, n°19, n°20, et n°32, appartenant à la Fabrique de la paroisse Saint Georges au profit de Monsieur Jacques GUTH pour un prix de 17 600 euros.***

Question de Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire :

Juste une question de curiosité. Est-ce que si le Conseil Municipal devait donner un avis défavorable, est-ce que cela bloquerait la vente ?

Réponse de Pierre PERRIN, Maire : je ne pense pas, puisque cela leur appartient, ils ont le droit de le vendre mais on doit donner un avis.

12/2025 – PATRIMOINE - CESSION D'UN TERRAIN RUE DU DÉPÔT

Rapporteur : Madame Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire

La parcelle cadastrée section 13 n° 264 d'une contenance de 1,90 ares est située rue du Dépôt dans l'emprise du projet de zone d'activité intercommunale dite « la Redoute – Maréchaux ».

Afin de concrétiser le projet, il appartient au Conseil Municipal d'adopter le principe d'aliéner cette parcelle.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer une seconde fois pour approuver les conditions et le prix de cession et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2024 déclarant cessibles les parcelles à acquérir dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités intercommunale dite « la Redoute – Maréchaux » sur les communes de Mundolsheim, Niederhausbergen et Souffelweyersheim ;

Considérant que le terrain cadastré section 13 n°264 ne présente pas d'intérêt pour la Commune ;

après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour dont 4 procurations et 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA Conseillère Municipale

- DECIDE d'adopter le principe d'aliéner le terrain cadastré section 13 n° 264 (1,90 ares) ;*
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.*

13/2025 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CRÉATION D'EMPLOIS 2025

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé la création d'emplois 2025 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces créations feront l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2025.

A l'issue des procédures de recrutement, les postes non pourvus seront supprimés.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;

VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 Février 2025 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- **De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe ;**
- **D'inscrire les emplois créés au tableau des effectifs 2025.**

PRECISE

- **Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025.**

AUTORISE

- **Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

V. – QUESTIONS ORALES ET DIVERS

a) Questions orales

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'aucune question n'a été transmise par le groupe « Tous ensemble pour Souffel ».

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Myriam JOACHIM Adjointe au Maire a demandé à pouvoir prendre la parole.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent la prise de parole de Mme Myriam JOACHIM Adjointe au Maire.

Mme Myriam JOACHIM, adjointe au Maire prend la parole :

Monsieur le Maire ainsi que mes collègues, je vous remercie d'avoir accepté ma demande d'intervention pour ce soir. Mon intervention s'adresse à Madame Odile NGO YANGA. Dans votre tribune du dernier Souffel'Mag, Madame, vous critiquez sans limite le fonctionnement

de notre CCAS. Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le 5 février dernier. Ses membres ont été outrés par vos propos et m'ont demandé d'intervenir ce soir. Comment pouvez-vous juger du travail exécuté par le CCAS en le limitant à la simple fête des personnes âgées ? Qui est très importante, je reconnais. Vos propos sont juste outrageants et votre ignorance affligeante. Mais si ma mémoire est bonne, vous étiez bien membre du CCAS pendant presque 10 ans, Madame. Sauf erreur de ma part, vous n'avez pas laissé de traces remarquables par une quelconque action destinée à nos administrés à l'époque. Si vous souhaitez améliorer vos connaissances sur le fonctionnement et les actions de notre CCAS, je vous invite à consulter le registre des procès-verbaux qui sont à disposition de toute personne le souhaitant, en prenant naturellement rendez-vous avec notre Directrice des Services, Madame ILIC.

b) Manifestations à venir et divers

Monsieur Pierre PERRIN, Maire prend la parole :

➤ Soirée débat sur les dons d'organe le Mardi 25 Février à 19h30

Je vous en ai parlé dès le mois de septembre puis lors de la cérémonie des vœux dans mon discours. Vous avez pu le voir sur les différents supports de communication. Je remercie Hélène MULLER et Maëlys FREBILLOT pour le travail formidable de communication que vous avez fait. Je voudrais remercier Sabine TROG, je le ferais également demain.

Demain, nous faisons une grande soirée débat sur les dons d'organes. C'est un moment important. Je le dis parce que je suis aussi soignant, mais je ne vous demande pas de venir pour me faire plaisir. Je vous demande de venir si vraiment vous sentez le besoin de comprendre le pourquoi de ce besoin de don d'organes. C'est vrai que lorsque l'on parle de don d'organes, on parle de la mort. On ne fait pas de don de son vivant. Et c'est toujours difficile de parler de la mort. Mais c'est important de savoir que des personnes, en mourant, malheureusement, donnent aussi la vie à d'autres. Vous verrez au courant de cette soirée des familles qui ont bénéficié de ce don mais également des associations qui travaillent pour favoriser le don d'organe. Vous verrez le Professeur WOLF, dont c'est son métier. Il s'agit d'une de ses dernières conférences car il part à la retraite.

On a la chance d'avoir à Souffelweyersheim le Professeur SIBILIA, que vous connaissez pour certains, que je connais très bien, et qui m'a dit : « Pierre, je viens parce que c'est ma commune ». N'oubliez pas que Jean SIBILIA a grandi ici. Son grand-père était Maire de cette commune aussi. Jean SIBILIA veut donner de son temps au travers de ce débat.

Il y aura également une autre personne importante, parce que je pense qu'il est important d'avoir une autre approche que scientifique sans dire religieuse qui est le Père Denis LEDOGARD qui a résidé aussi à Souffelweyersheim mais qui est, je crois, plus souvent à Souffel qu'à Strasbourg. Il nous connaît tous bien.

Je voudrais remercier aussi Madame PANZA des DNA, merci pour votre présence. Vous avez relayé cette soirée dans vos articles mais aussi sur votre page Facebook.

J'ai une jeune étudiante en journalisme qui m'a appelé aujourd'hui qui faisait également un article sur ce sujet.

J'espère donc qu'il y aura du monde demain.

Madame Hélène MULLER, Adjointe au Maire prend la parole :

➤ **Ciné conférence sur la Guyane le dimanche 02 mars 2025 à 15h**

La prochaine échéance culturelle est toute proche puisqu'il s'agit de ce dimanche à 15h, où nous avons une nouvelle ciné-conférence sur la Guyane en présence du réalisateur. Donc, n'hésitez pas à venir, je suis sûre que cela sera très sympathique.

➤ **Forum de métiers en partenariat avec le Collège des 7 arpents le vendredi 07 mars 2025 à partir de 14h**

Il s'agit de la troisième édition. C'est un travail énorme qui est fait à destination des collégiens pour les aider à s'orienter, à trouver leur futur métier. Il y a plein d'intervenants qui participent à cet après-midi. En effet celle-ci est consacrée uniquement aux élèves à partir de 14h puis aux parents à partir de 17h jusqu'à 18h.

➤ **Carnaval le samedi 08 mars 2025 de 14h à 18h**

Le 8 mars aura lieu la traditionnelle Cavalcade du Carnaval, avec une grande nouveauté cette année puisqu'elle sera entièrement prise en charge par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace. Ce sont les animateurs des Turlupins, des Coquelicots et de l'Espace Jeunesse qui animeront et organiseront cette cavalcade.

➤ **« À vol d'oiseau » le samedi 08 mars 2025 à 20 h**

C'est un concert du chœur de femmes de l'École de Musique. Cela sera aussi une petite nouveauté parce qu'elles se produisent généralement au concert de l'École de Musique, mais là, elles auront leur propre temps rien qu'à elles. Je pense que cela sera une belle soirée aussi.

➤ **« Qui a tué Miss Agatha » ? Le vendredi 28 mars 2025 à 20h**

Cela peut paraître un peu surprenant comme titre. Il s'agit simplement d'une animation qui est proposée à l'initiative de « Souffel en transition ». Cette animation est proposée autour d'un jeu de type Cluedo pour échanger sur les enjeux liés à l'alimentation et partager des idées de recettes avec les autres participants.

Madame Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire prend la parole :

➤ **Rencontre parents enfants le samedi 29 mars 2025 à 19h**

Il s'agit la deuxième rencontre. On l'avait déjà proposé un après-midi, là, c'est un samedi matin. Les familles peuvent venir pour rencontrer des professionnels avec leurs enfants. On a changé le lieu, ce sera un multi-accueil.

Madame Hélène MULLER, Adjointe au Maire reprend la parole :

➤ **Ciné documentaire sur la Croatie le dimanche 30 mars 2025 à 15h**

C'est la troisième et dernière ciné conférence de la saison, cette fois-ci sur la Croatie. On part dans une autre région du monde, toujours en présence du réalisateur, le 30 mars à 15h00.

Monsieur Rémi REUTHER, Adjoint au Maire prend la parole :

➤ **Nettoyage de printemps le samedi 05 avril 2025 à 15h**

Merci d'avance déjà pour tous ceux qui participent car nous aurons besoin de monde

Madame Hélène MULLER, Adjointe au Maire reprend la parole :

➤ **Loto organisé par l'OMALT le dimanche 13 avril 2025 à partir de 12 h**
Venez tenter votre chance. Il y a plein de gros lots à gagner.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire prend la parole :

Enfin je vous annonce que le 31 mars 2025 se tiendra le Conseil Municipal pour le vote du budget 2025, mais attention à 19h. On essayera d'être assez court, puisqu'après, l'ensemble du Conseil Municipal sera invité à manger.

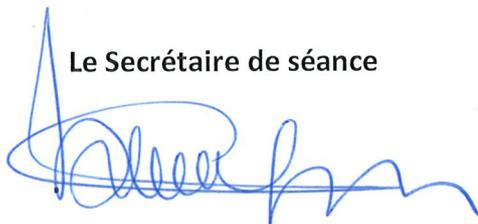
D'autres personnes veulent prendre la parole ?

Madame NGO YANGA, Conseillère municipale prend la parole :

Je ne m'attendais pas à cette question, mais pour vous répondre, chère Madame JOACHIM : j'ai fait partie du CCAS, mais à aucun moment, vous avez accepté nos propositions que le refus, vous n'avez jamais voulu qu'on fasse quoi que ce soit. Je n'étais pas la seule, il y avait aussi Régine. Régine KESSOURI, la maman d'Audrey KESSOURI. Donc, je n'étais pas la seule. Vous n'avez jamais voulu. En même temps, ce n'est pas votre secteur. Vous vous plaisez comme ça à prendre ce que vous ne savez pas faire. Qui ne sait pas faire. On doit travailler collectivement pour notre commune. Je veux apporter mes connaissances, mon savoir-faire, mes compétences sur mon secteur. Vous n'avez jamais, en aucun moment voulu nous laisser faire.

La séance est levée à 22 h 31

Le Secrétaire de séance



Isabelle DURINGER

Le Maire



Pierre PERRIN